

CONVOCATION

Il est adressé le 24 Janvier 2022 une convocation aux conseillers municipaux pour la réunion du 1^{er} février 2022 à 20H30.

ORDRE DU JOUR

- Délibération Choix entreprise pour construction du bâtiment photovoltaïque
- Délibération Investissement Factures Capteurs CO2 et distributeur papier
- Vote des subventions aux associations
- Questions et informations diverses.

Le maire,

N° 2022/001

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 1^{er} FEVRIER 2022

PRÉSENTS : MM. LECOURT Didier, BALLEREAU Éric, VILLETTE Roger, BORTOLUZZI Robin, BALLON Jean Raoul, TRISCOS Didier, MMES ANTUNEZ Laetitia, LECOURT Valérie.

EXCUSÉ : LAMARCHE Alexandre

ABSENTS : Mme MAURIN M, Mr CHEVASSUT S

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mr Didier TRISCOS

Après lecture, le compte-rendu de la réunion du 21 Décembre 2021 est adopté à l'unanimité. Monsieur le maire rajoute une délibération au sujet de la pause méridienne.

- DÉLIBÉRATION CHOIX ENTREPRISE POUR CONSTRUCTION DU BÂTIMENT

PHOTOVOLTAÏQUE : Monsieur le Maire ouvre les plis devant les membres du Conseil Municipal ; seule la société AMARENCO a répondu à l'offre, l'entreprise Perali avait retiré le dossier mais n'a pas répondu. La société AMARENCO n'a pas retenu la couverture du bâtiment déjà existant en panneaux photovoltaïque car pas assez de surface. Donc la société AMARENCO est retenue à la majorité (7 pour et 1 abstention) pour continuer l'étude et déposer le permis.

- DÉLIBÉRATION TARIFICATION PAUSE MÉRIDienne SUR LE TEMPS PERISCOLAIRE ET

CANTINE : Monsieur le maire indique que le sujet avait été abordé lors de la réunion du Conseil Municipal en novembre 2021 mais il manquait la tarification à la délibération. Il faut appliquer un tarif selon le QF des familles réparti ainsi :

Tarification de l'accueil périscolaire :

	matin	Pause méridienne	soir
Tranche 1 : quotient familial de 0 à 700	0,40	0,05	0,50
Tranche 2 : quotient familial de 701 à 900	0,50	0,10	0,60
Tranche 3 : quotient familial à partir de 901	0,60	0,15	0,70

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

- DÉLIBÉRATION FACTURE INVESTISSEMENT : Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 15 avril 2022. Pour cette année, il s'agit de 6 capteurs de CO2 pour l'école (**SEDI 396.12 € HT**) et d'un distributeur automatique de papier essuie-mains (**GARONNE BRICOLAGE 95 € HT**) Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2022 le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitre	BP 2021	25 %
21 : Immobilisations corporelles	139 063.10 €	34 765.78 €
23 : Immobilisations en cours	0.00€	0.00 €

TOTAL	139 063.10 €	34 765.78 €
--------------	---------------------	--------------------

Délibération votée à l'unanimité.

- ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : Monsieur le maire propose, afin de préparer le budget, d'attribuer aux associations les subventions suivantes...

❖ ACCA	650.00 €
❖ École	4 000.00 €
❖ A.P.E. L'Ecole Buissonnière	150.00 €
❖ Institut Bergonié	50.00 €
❖ Saint Hilaire Loisirs	185.00 €
❖ Prévention Routière	50.00 €
❖ Aide alimentaire du Réolais	50.00 €
❖ Jeunes Sapeurs-Pompiers	100.00 €

TOTAL : 5 235.00 €

Adopté à l'unanimité.

- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

➤ PLU i / L'enquête est terminée, seules 3 personnes sont venues voir le commissaire enquêteur. Le PLUi devrait être validé en mai 2022.

➤ FERME PHOTOVOLTAÏQUE / L'enquête publique a été annulée suite à la CDPENAF qui a émis un avis négatif. Un deuxième dossier devrait être déposé après l'avis consultatif de la Chambre d'Agriculture.

➤ ST HILAIRE LOISIRS / L'association avait fait la demande d'un bâtiment pour stocker leur matériel. La mairie avait eu un devis d'un bâtiment à 3 245 € TTC et le président Mr Charbonnier propose un hangar plus grand pour 3 082.80 € TTC.

➤ USTOM / Pas d'augmentation de prix pour 2022.

➤ ECOLE / Monsieur le maire nous a confirmé la fermeture d'une classe pour la rentrée prochaine 2022/2023.

➤ TRAVAUX SUR LES LOGEMENTS COMMUNAUX / Mr le maire a contacté le SIPHEM pour des aides à la réfection des 2 logements communaux. En attente de réponse.

➤ ELECTIONS / Pour rappel dates des présidentielles 10 et 24 avril 2022 et des législatives 12 et 19 juin 2022.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 01/03/2022 pour le vote du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2021 et le 05/04/2022 aura lieu une nouvelle réunion pour le vote du Budget Primitif 2022. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures 30.

Le maire,

Le secrétaire,

Les conseillers municipaux